



ARRETE DU MAIRE N° PM-2025-137

PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER ET DE STATIONNER CHARGEMENT MATERIELS BRADERIE FOYER SAINT VINCENT DE PAUL

Le Maire de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

VU l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique.

CONSIDERANT la demande de Mme SANCHEZ pour le foyer Saint Vincent de Paul pour le chargement de matériel dans la rue Jean Jacques Rousseau.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation pour permettre le chargement et déchargement de matériels au foyer Saint Vincent de Paul,

ARRÊTE

Article 1 :

La circulation sera interdite Rue Jean Jacques Rousseau aux dates et heures suivantes :

- Le jeudi 10 avril 2025 de 08h00 à 12h00 ;
- Le Lundi 14 avril 2025 de 09h00 à 17h00.

Article 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et maintenue par l'association foyer Saint Vincent de Paul.

Article 3 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Ampliation sera adressée à :

- M. le Directeur Général des Services,
- M. le Directeur de services Techniques municipaux,
- M. le Responsable de la Police Municipale,
- Le Major, commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 3 mars 2025.

Par délégation du Maire,
Le 1^{er} Adjoint,

Jean-Marie SABATIER

